

année! "Bonne année à Dieu! Bonne année à l'Eglise et à son chef suprême! Bonne année à la patrie! Bonne année au diocèse! Bonne année aux paroisses de la ville et de la campagne! Bonne année à toutes les familles qui nous sont chères! Bonne année à nos dévouées communautés! Bonne année à nos malades, à ceux qui souffrent, à ceux qui pleurent, aux malheureux, aux prisonniers!..."

Non, je ne puis pas vous résumer ce discours, si simple et, par cela même, si vraiment éloquent. Ah! que les phrases de nos brillants rhéteurs sont pâles à côté de cette invite apostolique... que des milliers de fidèles écoutaient ravis.

Enfin, Monseigneur monta à l'autel et parla au bon Dieu, dans le secret de la prière et la communion du sacrifice.

— Voyons, que l'on me dise où et comment une année se peut mieux commencer?

* * *

C'est que, aussi, nous aurions bien besoin d'une bonne année par le temps qui court! Non seulement chez nous, mais encore un peu partout dans le monde.

J'hésite à parler de la France. J'en ai parlé tant de fois, toujours pour regretter ses égarements, toujours pour dire qu'avec cette très noble nation — nobilissima gens — il reste permis d'espérer. Et voilà que le *divorce* entre l'Eglise et l'Etat, entre Paris et Rome plutôt, est consommé. Le sénat a voté par 179 contre 103 la loi dite de séparation. Le Président Loubet a signé le 9 décembre. Que va-t-on faire maintenant?

Ce qu'on va faire? Hélas! on va voter pour le gouvernement! Les bons se divisent et la masse est assez indifférente au sort que l'on fait aux prêtres, qu'en peut-il résulter?

En tout cas il est intéressant de scruter l'opinion. J'ai fait une petite enquête à travers les *Revue*s. Voici ce que j'ai trouvé.

Le Pape Pie X ayant annoncé qu'il parlerait bientôt, on dit partout en France que les catholiques vont s'unir pour lui obéir. L'expérience du passé me laisse perplexe. Déjà d'ailleurs des courants divers se dessinent.

"Nous pensons, écrit le chroniqueur de la *Quinzaine* (démocrate-chrétienne de nuance), que tout bien pesé, il faut dès maintenant envisager l'hypothèse d'une utilisation de la loi. Il ne s'agit pas de l'accepter au sens où ce mot impliquerait une appro-